

# Le débat fiscal sera semé d'embûches

RÉGION Les différents secteurs sortent du bois sur le projet de tax shift bruxellois

- Certaines mesures de la réforme fiscale ne font pas l'unanimité.
- L'impact de la suppression de la déductibilité fiscale des titres-services doit être évalué.

Ce jeudi, le ministre bruxellois des Finances et du Budget, Guy Vanhengel (VLD), remettra au gouvernement son plan de réforme de la fiscalité de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour rappel, dix experts ont élaboré pendant des mois un volumineux rapport qui évalue et chiffre chaque mesure (le plan de base, révélé dans *Le Soir* du 5 septembre, est détaillé ci-contre). Le document fait office de base de travail et de pièce à casser.

À juste titre, semble-t-il : les négociations s'annoncent corsées pour plusieurs raisons. La Région attend d'évaluer exactement l'impact du tax shift fédéral sur le budget régional. À cet égard, Didier Gosuin, ministre de l'Emploi (FDF), dénonce un vrai « dialogue de sourds » avec le fédéral. La concertation devra aussi se mener avec les communes. Par ailleurs, certaines mesures sont déjà controversées ou jugées trop incertaines. Tour d'horizon.

**La hausse du précompte immobilier.** On le devine, cette mesure ne fait pas les affaires des propriétaires. Leur syndicat national tient ce jeudi une conférence de presse dont la description est sans équivoque : « *L'immobilier, rescapé du tax shift fédéral est rattrapé par le tax shift bruxellois - ras-le-bol des propriétaires*

*vaches à lait des pouvoirs publics.* » Olivier de Clippele, le vice-président du syndicat (aussi député MR), a déploré une « *très forte hausse pour les propriétaires* » : « *On va les taxer jusqu'à l'épuisement. La Belgique est le 3<sup>e</sup> pays d'Europe qui taxe le plus l'immobilier.* »

**La révision de l'abattement sur les droits d'enregistrement.** Cette mesure est jugée positive par l'ensemble des acteurs : il apparaît

pertinent de donner un coup de pouce aux jeunes acheteurs pour s'installer à Bruxelles. Ceci dit, la disposition pourrait engendrer une hausse des prix.

**La suppression du bonus logement.** Olivier Carrette, administrateur délégué de l'Union professionnelle du secteur immobilier (UPSI), applaudit l'abattement fiscal. Mais cette mesure ne vaudra pas pour celui qui achète du neuf, et en plus celui-là perdra

le bonus logement. « *Il faut maintenir le bonus pour les résidences neuves mais aussi pour les rénovations lourdes. Le marché du neuf est essentiel à Bruxelles, vu l'essor démographique et le parc immobilier vieillissant.* » La confédération construction de la capitale ne communique pas à ce stade, mais il nous revient qu'elle partage, en grande partie, les revendications de l'UPSI. Les deux secteurs unissent d'ailleurs leurs voix pour réclamer leur insertion dans les négociations.

**La suppression de la déductibilité des titres-services.** Didier Gosuin gardera un œil attentif sur la déductibilité des titres-services (sa compétence). L'impact de la réforme doit être étudié davantage, dans un secteur qui représente un grand vivier d'emplois.

**Baisse de l'IPP.** La ministre de

l'Aide aux personnes Céline Fremault sera également vigilante. Le CDH ne se montre pas réceptif à l'idée de supprimer les réductions fiscales pour les ménages avec enfants à charge ou les personnes handicapées. Mais cela n'est envisagé que dans le scénario d'une baisse de l'IPP de 3 %. Côté PS, le ministre-président Rudi Vervoort souhaite que la réforme ne néglige pas les plus démunis. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

## PRINCIPE

### Baisse de l'IPP

L'objectif de la réforme fiscale régionale est de soutenir et d'attirer la classe moyenne dans la capitale. Elle se base sur la suppression de la taxe forfaitaire régionale de 89 euros par ménage et la suppression de la taxe « Agglo » de 1 % à l'impôt sur les personnes physiques (IPP). Dont manque à gagner : 78 millions. Ce serait compensé par une hausse du précompte immobilier de 10 %. Le gouvernement pourrait aller une étape plus loin, en baissant de 1 % supplémentaire l'IPP via les centimes additionnels régionaux. Dans ce cas-ci, une suppression de la déductibilité fiscale des titres-services est évoquée, pour maintenir l'équilibre budgétaire. Au niveau du logement, Guy Vanhengel suggère de supprimer le bonus logement (réduction d'impôts pour les emprunts hypothécaires) pour le remplacer par un abattement sur les droits d'enregistrement à l'achat de son premier bien immobilier 175.000 euros. Gain à l'achat : 21.875 euros.